

À PROPOS



Volume 2 – Numéro 5
Janvier 2015

Des offres inacceptables!

Vous l'avez vu, entendu, lu dans les médias : les « offres » patronales déposées à la mi-décembre n'ont rien de bien réjouissant. Gel salarial, report de la prise de retraite, semaine de travail de 35 heures **assignées** par la direction, augmentation du nombre d'élèves par classe, disparition de la pondération *a priori*, etc. La négociation s'amorce donc avec des positions bien campées. Du côté syndical, nous souhaitons améliorer le quotidien des enseignantes et enseignants tandis que la partie patronale nous offre... son plus profond mépris. Et ne soyons pas dupes : ces offres ne sont pas le fruit du seul ministre Bolduc. Au contraire, elles sont issues, selon ce que révèle le préambule du dépôt patronal « d'une vaste consultation menée [...] auprès de gestionnaires des commissions scolaires et des établissements », entre autres. Nous devons nous en rappeler.

Le 8 décembre dernier, la direction générale transmettait un communiqué aux parents afin de les prévenir qu'il était « possible que les syndicats mettent en place des plans d'action [...] au cours des prochains mois ». Quand on prend connaissance de l'ignoble proposition patronale, on comprend mieux la précipitation de nos dirigeants qui **savaient** bien que nous ne pourrions qu'être profondément choqués par ce dépôt.

Alors je vous le dis : il ne faudrait surtout pas décevoir les attentes de nos dirigeants! Nous vous attendons donc nombreux à l'assemblée générale du 21 janvier prochain, où nous vous présenterons les offres patronales et adopterons la première phase d'un plan d'action. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Par Sylvie Turgeon

La négociation commence...

Les 15 et 16 décembre dernier, le gouvernement Couillard présentait ses offres patronales. Fidèle aux gouvernements précédents, il nous annonçait que les coffres sont vides et que les travailleurs de la fonction publique devraient être raisonnables et faire leur part. Il me semble que le jour de la marmotte est arrivé tôt cette année...



Cela fait plus de 30 ans qu'on demande aux employés de l'État de faire leur « part », en les traitant de « gras dur », en les méprisant comme si ces travailleurs syndiqués avaient de meilleures conditions de travail que les autres travailleurs. Pourtant, qui n'a pas dans son entourage des gens travaillant pour une entreprise privée et ayant de meilleurs salaires, cinq ou six semaines de **vacances payées**, une assurance maladie souvent moins chère, etc.? Eh oui! La réalité correspond assez bien à cela. En 2011, le retard de la rémunération globale des employés du gouvernement québécois était de 8,3 % par rapport à l'ensemble des salariés québécois travaillant dans des entreprises de plus de 200 employés. Dans *Le Devoir* du 29 novembre 2013, Éric Desrosiers écrivait que selon l'Institut de la statistique du Québec « le retard des employés de l'administration publique québécoise en matière de salaire et avantages sociaux se creuse par rapport à la plupart de leurs homologues du secteur privé et des autres employés du secteur public ». Par exemple, notre retard est de 20 % sur les salariés du secteur privé syndiqué, de 21,8 % sur ceux de l'administration publique fédérale et de 37,9 % sur les employés des administrations municipales. On comprendra que ce n'est pas avec les offres du président du Conseil du trésor que l'écart s'amenuisera.

Il vaudrait mieux chercher ailleurs pour savoir pourquoi les coffres de l'État sont vides. Léo-Paul Lauzon soulignait dans son dernier essai, *Contes et comptes du Prof Lauzon IV*, que le gouvernement du Québec accorde environ 5 milliards en subvention aux entreprises par année (sur un budget de 72,8 milliards). Nous savons aussi que les grandes entreprises multinationales réussissent à soustraire des dizaines de milliards aux impôts chaque année. Le comptable Lauzon a évalué qu'au Canada uniquement, ces entreprises ont abrité 146 milliards dans des paradis fiscaux pour l'année 2008. Regardons un autre exemple plus récent : le 10 décembre dernier, nous pouvions lire sur *Canoe.ca* que Bombardier aurait transféré quelque 500 M\$ US dans une filiale du Luxembourg pour diminuer sa part d'impôt à payer¹. Qui devra combler ce manque à gagner? Nous, bien sûr, qui devons faire notre « juste part »!

1. Selon l'Institut Fraser, reconnu pour être très conservateur, la compagnie Bombardier est la 2^e compagnie ayant le plus profité, en subventions, de nos taxes et de nos impôts.

La négociation commence (suite)

Il faut arrêter de toujours s'attaquer aux travailleurs de l'État comme s'ils étaient responsables de la mauvaise gestion du gouvernement. Un problème majeur dans ce dossier est que l'État est juge et partie. Il est législateur et responsable de la gestion du bien public, mais il est aussi notre employeur avec la responsabilité de négocier avec ses employés. Cela fait déjà plusieurs années qu'on nous demande de contribuer à la réduction du déficit de l'État. Comme l'ensemble des citoyens de ce beau pays, nous contribuons déjà en payant nos taxes et nos impôts. Doit-on le faire en plus comme travailleur, parce que notre employeur est le gouvernement? Nous avons déjà donné. Assez c'est assez!

Nous devons nous tenir debout. Dans les semaines qui viennent, nous allons adopter un premier plan d'action et nous devons nous assurer qu'il aura un impact significatif sur la négociation. Comment est-ce possible? Il faut savoir que la pression exercée par chaque enseignante et enseignant dans nos établissements a un effet majeur sur le travail de nos négociateurs. Il est également important de passer le message à nos directions et à notre commission scolaire que nous n'accepterons pas de sacrifier nos conditions de travail. Le plus grand pouvoir que nous possédons, c'est le pouvoir de la mobilisation et l'efficacité d'un plan d'action est directement proportionnelle à la solidarité dans chaque milieu de travail.

Par Normand Marquis

2

Afin de bien nous suivre durant la période de négociation nationale, nous suggérons à tous nos membres d'adhérer à la page Facebook du Syndicat. Voici notre adresse :

www.facebook.com/seblaurentides



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

21 janvier - 17 h

Ne pas oublier cette importante assemblée qui se tiendra à la cabane à sucre Constantin. Les enseignantes et enseignants du SEBL auront à prendre une décision concernant les offres patronales qui seront présentées durant cette assemblée.

À l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des personnes scrutatrices, des présidences et de la secrétaire d'assemblée
3. Adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal et suivi de la réunion du 15 octobre 2014
5. Négociation nationale
 - 5.1 Offres patronales
 - 5.2 Plan d'action - phase 1
6. Projet de modification de l'entente locale : 5-15.08 – Congé partiel sans traitement - diviseur
7. Champ 19, discipline A (secondaire) - danse et art dramatique : suivi à la recommandation de l'AG du 2 avril 2014
8. Varia
9. Clôture

Nous vous rappelons que votre présence est importante. Nous vous attendons donc en grand nombre!

100^e journée

Postes offerts à la mi-année

Afin de permettre la transition pour le personnel de l'ensemble des écoles primaires, secondaires et des centres, la Commission fixe une journée pédagogique pour la 100 ou 101^e journée, dépendamment du calendrier. Lorsque des postes deviennent disponibles à la mi-année, la Commission scolaire doit offrir ces postes en respectant les listes de priorité. Présentement, 24 postes au préscolaire et au primaire ainsi que 11 postes au secteur secondaire sont offerts. La liste des postes est accessible sur le bureau virtuel, dans la section *Ressources humaines*, onglet *Dotation*.

Personne à statut précaire versus contrat avec retour progressif

Lorsqu'un retour progressif commence après la 101^e journée, la personne remplaçante **doit** poursuivre son contrat. Cependant, la Commission a l'obligation de privilégier cette personne pour la suppléance, et ce, au niveau de la Commission scolaire. Ces journées de suppléance sont ajoutées au contrat afin de le compléter et comptent aux fins du calcul du service cumulé. Ces journées sont aussi payées, non pas au taux de suppléance, mais bien selon l'échelle salariale de la personne touchée par cette situation (EL, 5-1.14.04).

Compensation pour dépassement

S'il y a dépassement du ratio dans votre groupe, c'est la direction qui doit faire la « réclamation » en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Toute somme due pour la compensation des élèves excédentaires est payée en deux versements, soit au plus tard à la première paie du mois de mars pour les 100 premiers jours de l'année et, au plus tard, le 31 juillet pour la période des 100 derniers jours du calendrier. Une copie du formulaire doit être remise à tous les enseignants concernés (EL, 6-9.13).

Par Claudine Fournier

Le point sur la réorganisation scolaire

Depuis quelques semaines, plusieurs rumeurs circulent au sujet de la réorganisation des commissions scolaires. Voici ce que nous pouvons vous dire au moment d'écrire ces lignes.

Redécoupage de la carte scolaire

Selon le scénario de départ, le nombre de commissions scolaires serait réduit de 72 à 46. Ce redécoupage tient compte des limites des municipalités régionales de comtés (MRC). À la CSSMÎ, cela se traduirait comme suit :

- **Perte** du territoire de **Terrebonne Ouest** vers la CS des Affluents (CSA) :
 - École primaire Marie-Soleil-Tougas;
 - École primaire Jeunes du monde;
 - École primaire de l'Espace-Couleurs;
 - Perte d'élèves qui fréquentent l'école primaire Le Carrefour et les écoles secondaires du Harfang, Hubert-Maisonnette et Rive-Nord. À cela, il ne faut pas oublier les élèves qui fréquentent les projets pédagogiques particuliers régionaux.

Ce changement affecterait près de 1740 élèves du primaire ainsi que près de 720 élèves du secondaire sans compter les impacts humains qui ne peuvent se décrire simplement en regardant une carte du territoire.

- **Ajout** du territoire de **Mirabel** en provenance de la CS Rivière-du-Nord (CSRDN) :
 - École primaire aux Quatre-Vents (St-Janvier);
 - École primaire à l'Unisson (St-Janvier);
 - École primaire de la Croisée-des-Champs (St-Janvier);
 - École primaire Ste-Anne (St-Canut);
 - École primaire St-Hermas (St-Hermas);
 - École primaire Mer-et-Monde (Mirabel-en-Haut) (certains élèves devraient être déplacés puisqu'ils habitent sur le territoire de la CSRDN);
 - École secondaire de Mirabel (St-Janvier);
 - Centre de formation du transport routier (St-Janvier);
 - Ajout d'élèves qui fréquentent les écoles primaires de la Volière et St-Jean-Baptiste ainsi que les écoles secondaires St-Stanislas, Frenette, Polyvalente Saint-Jérôme et Polyvalente Lavigne.

Ce changement ajouterait près de 4000 élèves à la CSSMÎ qui compterait au final 45 645 élèves.

Le 18 décembre, à la suite de sa rencontre avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, le ministre Bolduc a affirmé que l'intégrité des territoires serait respectée et qu'aucun élève ne changerait d'école. Est-ce à dire que le territoire de la CSSMÎ ne subira pas de modifications? Il est trop tôt pour le dire.

Entre temps, le Comité exécutif du SEBL n'est pas demeuré inactif. Nous avons produit un avis que nous avons transmis aux députés locaux, aux critiques de l'opposition en matière d'éducation ainsi qu'au ministre Bolduc. **Cet avis démontre par des faits notre intention ferme de maintenir le secteur de Terrebonne Ouest au sein de la CSSMÎ.**

Les autres rumeurs de changement

En plus du redécoupage de la carte scolaire, voici les aspects susceptibles d'être touchés :

- L'administration de la taxe scolaire;
- Le transfert de certaines responsabilités aux municipalités ou aux MRC (ex. : transport scolaire, infrastructures);
- Une plus grande autonomie des établissements (ex. : la pédagogie);
- Une révision de la démocratie scolaire (le taux de participation à la CSSMÎ a été de 3,9 % en novembre 2014).

Le projet de loi

Vraisemblablement, le projet de loi sur la réforme des structures scolaires sera déposé en février 2015. L'année scolaire 2015-2016 en serait une de transition et les changements seraient véritablement effectifs au début de l'année scolaire 2016-2017.

Depuis quelques semaines, le SEBL et la FAE déploient des efforts afin de faire valoir l'intérêt de nos membres. Nous allons demeurer aux aguets et vous tenir informés.

Par Pascal Morand

Référence en classe spécialisée

Référer un élève en classe spécialisée

La date limite pour référer un élève en classe spécialisée est le 27 février. Lorsque la décision de référer un élève n'est pas officielle à cette date, il est préférable de réserver sa place quand même, en mentionnant que la décision risque de changer. Le nombre prévisionnel de classes spécialisées est établi en fonction des demandes reçues. Il est donc anormal de se faire dire que les places sont limitées pour l'an prochain à ce moment-ci.

Ce sont les membres du comité d'intervention qui doivent, après analyse du dossier, faire une recommandation sur le classement de l'élève à la direction. N'oubliez pas que pour toute demande, le *Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche* (clause 8-9.07) peut être rempli afin de garder des traces des démarches amorcées par le comité d'intervention avec l'élève. En effet, une section est prévue afin que le comité puisse y inscrire ses recommandations.

Bilan de fonctionnement

Le bilan de fonctionnement doit être complété pour le 27 février pour tout élève HDAA, intégré en classe régulière ou qui fréquente une classe spécialisée, **pour qui une demande de référence dans un nouveau regroupement ou un déménagement est prévu.** Assurez-vous d'utiliser la nouvelle version du bilan de fonctionnement, car celui-ci a été modifié et ne comporte plus la partie consacrée au rendement académique de l'élève.

Par Claudine Fournier

Invitations

Aux personnes à statut précaire

Les membres du comité Relève-précaires ont préparé une formation s'adressant à tout le personnel enseignant à statut précaire (secteurs primaire, secondaire, éducation des adultes, formation professionnelle et carcéral) qui souhaite améliorer ses connaissances sur les conditions d'embauche et de travail à la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

La rencontre aura lieu le **mardi 10 février**, de 16 h à 18 h.

Les sujets traités seront :

- l'évaluation;
- la liste de priorité et de rappel;
- les contrats.

Afin de prévoir une collation et la documentation en quantité suffisante, il serait apprécié que vous confirmiez votre présence en téléphonant au 450 979-4613 ou par courriel à syndicat@lesebl.ca. Chaque rencontre se tiendra dans les locaux du SEBL. Si une libération était nécessaire, communiquez avec le secrétariat.

Aux enseignantes et enseignants du préscolaire

Les travaux concernant la tâche au préscolaire sont maintenant terminés. En début d'année, vous avez eu à remplir une feuille de tâche spécifique au préscolaire, une nouveauté. Maintenant, nous souhaiterions vous présenter le document explicatif sur la tâche au préscolaire et vous parler de l'harmonisation des horaires. Nous vous attendons en grand nombre.

La rencontre aura lieu le **mercredi 4 février**, de 15 h 45 à 18 h.

Tempête de neige

Avec l'arrivée de l'hiver, des enseignantes et enseignants se demandent si elles ou ils doivent entrer au travail si la Commission scolaire annonce que les écoles sont fermées. Notre entente locale est sans équivoque à ce sujet. Comme stipulé à la clause 5-11.06, « L'enseignante ou l'enseignant a **le choix d'effectuer son travail, soit à l'établissement soit à son domicile** pour toute la journée où les élèves ne sont pas tenus d'y être pour tout événement de force majeure (tempête, inondation, feu, etc.). » À celles et ceux qui croient que cette clause est nouvelle, l'entente locale de décembre 1988 stipulait déjà essentiellement la même information.

Cependant, la nouvelle entente locale de 2013 précise que si une journée pédagogique ou une rencontre de parents (parmi les trois rencontres « officielles » de l'année) était prévue, le personnel enseignant devrait se présenter à l'établissement selon l'horaire prévu, à moins d'une fermeture totale pour tout le personnel.

Par Normand Marquis

Concours L'arbre des héros

La 2^e édition du projet *L'arbre des héros* se déroule cette année du 24 novembre 2014 au 13 avril 2015. Ce programme vise à contribuer de façon concrète à l'amélioration de notre environnement immédiat. Pour être admissible à ce programme, une enseignante ou un enseignant doit réaliser un projet *héros* lié à la valeur d'écocitoyenneté. Les élèves et les classes impliqués auront la chance de gagner un véritable arbre mature à planter. La date limite pour réaliser votre projet est le 13 avril.



Pour tout autre détail, visitez le site Internet www.heros-mouvement.ca. Le comité héros du SEBL étudiera les projets et les personnes gagnantes seront connues le 22 avril 2015 à l'occasion du Jour de la Terre.

Par Normand Marquis

Rappel... Rappel... Rappel... Rappel...

Deux importantes consultations sont présentement en cours :

- Consultation de la Commission itinérante de la FAE - jusqu'au 30 janvier 2015;
- Consultation Enjeux de société - jusqu'au 6 février 2015.

Votre opinion est importante et participer à ces consultations ne prendra que quelques minutes de votre temps. Rendez-vous sur notre site pour y accéder



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook.com/seblaurentides